

Lundi 20 novembre 2023

Campagne de vaccination HPV dans les collèges : informations partielles, encadrement inadapté et précipitation mettent en péril la vie des enfants !

La campagne de vaccination contre le HPV dans les collèges a débuté en octobre 2023, sur circulaire interministérielle de juin 2023.

Le 19 octobre 2023, un accident qui va s'avérer mortel a lieu dans un collège privé sous contrat de la région nantaise : un élève de cinquième fait une « chute » consécutive à un « malaise » post-vaccinal. Il décède quelques jours après.

Dans son bref communiqué de presse du 20 octobre 2023, l'ARS indique que le phénomène de malaise vagal post-vaccinal est connu, que la campagne va se poursuivre, et précise simplement de manière laconique que « des messages de vigilance ont été repassés sur la surveillance post vaccinale ». Pourtant, l'enseignement catholique appelle pour sa part, le 26 octobre 2023, par la voix de son secrétaire

Pourtant, l'enseignement catholique appelle pour sa part, le 26 octobre 2023, par la voix de son secrétaire général, à la suspension de l'organisation de la vaccination contre le HPV dans tous les établissements catholiques.

L'Agence nationale de sécurité du médicament est finalement intervenue pour demander, depuis le 14 novembre, aux professionnels de santé de maintenir allongés ou assis par terre, durant 15 minutes, les jeunes venant d'être vaccinés.

Autre incident rapporté par la presse (RTL infos) :« 22 collégiens sur 51 vaccinés » soit quasiment la moitié, ont subi eux aussi un effet indésirable post injection, dans la région de Morlanwelz (novembre 2022)

Les effets indésirables à fréquence indéterminée (d'après la notice gardasil 9) liés à la vaccination, notamment celui de syncope sont-ils communiqués aux enfants et aux parents, permettant donc le consentement libre et éclairé ?

Cette intervention et cette consigne tardives et insuffisantes n'ont pu hélas éviter le drame qui s'est déroulé en Loire-Atlantique, elles sonnent comme un aveu : <u>la campagne qui a été organisée dans les collèges comportait-elle les éléments de sécurité les plus élémentaires</u> ?

Bien que le risque de malaise ou syncope suivi de chutes soit bien listé dans la notice du Gardasil 9, cette information n'apparaît apparemment pas dans les documents qui sont remis aux parents avant le recueil de leur consentement.

L'UPGCS et les requérants soulèvent la question d'un consentement vicié par le manque d'informations ? Nous avons eu dans les mains, des documents remis aux parents. Ces derniers sont plus apparentés à une campagne publicitaire plutôt qu'informative qui guide leur main au moment de signer l'autorisation à un geste médical qui sera pratiqué sans l'encadrement approprié ?

D'autre part, les professionnels de santé appelés à vacciner ont-ils bien reçu les consignes permettant d'assurer une surveillance effective des élèves ?

La précipitation et l'information trop partielle transmise par les responsables de cette campagne, ARS en tête, ont-elles mis les élèves en danger au sein des établissements scolaires ? Pour les requérants, un acte médical aussi sérieux que la vaccination n'a pas sa place dans l'école, lieu de transmissions des savoirs, et non adapté à la vaccination de masse.

Selon le principe de précaution, la campagne de vaccination HPV doit être suspendue sans délai dans l'ensemble des établissements pour la sécurité et l'intégrité physique de tous les enfants de la République. C'est dans cet objectif que l'UPGCS et des parents requérants ont déposé ce jour dédié aux droits de l'Enfant, un référé liberté auprès du Tribunal de Nantes